



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Puy-en-Velay, le 10 février 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Inauguration de la Maison de Protection des Familles du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Loire

Mardi 14 février, Eric Etienne, préfet de Haute-Loire, a inauguré la Maison de Protection des Familles (MPF) du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire, en présence des autorités judiciaires, des services de l'Etat et des associations de lutte contre les violences intrafamiliales et de protection des familles (CIDFF, Justice et Partage, ASEA...).

Instituées dans les groupements de gendarmerie suite au Grenelle des violences conjugales en septembre 2019, les MPF s'inscrivent dans la lutte contre toutes formes de violences et notamment les violences intra-familiales.

La MPF de Haute-Loire est composée de quatre militaires.

La structure est installée à la caserne Romeuf située 21 rue du 86^e régiment d'infanterie au Puy-en-Velay.

La réfection des locaux a été pensée et réalisée dans un objectif de neutralité afin que les personnes accueillies se sentent le plus en confiance possible.

Les principales missions de la MPF

- **la prévention** à destination des partenaires extérieurs et à destination de la gendarmerie (formation des gendarmes à la détection des violences intra-familiales)
- **la répression par l'appui aux unités judiciaires en participant à la prise en charge des victimes et des co-victimes de violences intrafamiliales** (à savoir violences conjugales, violences sur mineur et violences sur ascendant). Un suivi des victimes les plus sensibles est également réalisé, appelant des réponses globales et partenariales

(relations étroites avec les intervenants sociaux en gendarmerie, l'association Justice et Partage, le CIDFF).

- **la coordination et l'animation** : la MPF est le point d'entrée unique des nombreux partenaires extérieurs.

Elle permet également l'audition de mineurs victimes de violences dans un cadre sécurisé avec des personnels formés afin que les victimes n'aient pas à réitérer plusieurs fois leurs dépositions et éviter ainsi de revivre leur traumatisme.

Par ailleurs, la MPF s'inscrit dans la **poursuite du travail de renforcement des processus de prise en charge** des victimes et auteurs de violences **et de coordination territoriale**, intégrée dans le plan départemental signé en novembre 2022 par l'État, le tribunal judiciaire, le conseil départemental, la DDETSPP, l'IA-DASEN, l'ARS, les forces de sécurité intérieure, le SPIP, l'AMF et l'AMR 43, la CAF, Pôle Emploi, la CPAM, l'ordre des médecins, l'ordre des avocats et les associations (Justice et Partage, CIDFF, Alis Trait d'Union, ASEA et le planning familial).

La MPF fait partie des 11 objectifs issus des 6 axes stratégiques du plan départemental :

- renforcer la coordination des acteurs locaux chargés des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- renforcer les dispositifs de protection des victimes ;
- améliorer et consolider la prise en charge des victimes ;
- améliorer la prise en charge des auteurs de violences ;
- poursuivre la formation et la sensibilisation des professionnels.

Chiffres violences intra-familiales 2022 en Haute-Loire

- zone gendarmerie : 501 personnes victimes de violences intra-familiales (dont 303 victimes de violences conjugales)

- zone police : 128 procédures enclenchées suite à dépôt de plainte ou intervention pour violences conjugales (dont 113 femmes victimes)

- Intervenants sociaux et commissariat et gendarmerie (ISCG) :

- 390 nouvelles personnes reçues dont 316 femmes victimes de violences conjugales, 31 hommes victimes de violences conjugales et 20 mis en cause ;
- 587 entretiens dont 252 orientés par la gendarmerie et 107 par la police
- 18 informations préoccupantes